

CABINET VETERINAIRE
Drs DAUVILLIER - LALLEMENT - LE ROUX
VETERINAIRES
4 Rue Joseph Sauveur
NIVILLAC
56130 LA ROCHE-BERNARD



Téléphone 02.99.90.60.98

Fax 02.99.90.60.82

@: dauvillier-lallement@wanadoo.fr

le 27 FEVRIER 2013

OBJET: Renouvellement
Convention sur l'accueil
des animaux errants

Tarifs 2013

A : **MAIRIE de NIVILLAC**

Monsieur le Maire,

Nous avons établi en 2012 une convention sur l'accueil par notre cabinet des animaux errants sur votre commune, reconduite chaque année sauf dénonciation de l'une ou l'autre partie.

Comme il était convenu dans cette convention, nous vous proposons de renouveler celle ci en majorant de 3% les tarifs appliqués en 2012 pour la pension et l'euthanasie. En ce qui concerne l'enlèvement des cadavres, nous avons reconduit l'accord passé avec la Compagnie d'incinération des animaux familiers « INCINERIS » qui dispose maintenant d'un autre site à Josselin pour l'incinération des animaux familiers. Les barèmes pour la facturation de l'incinération des animaux de refuge n'ont pas été revalorisés pour l'instant par la compagnie.

Nouveaux tarifs 2013 :

PENSION : la journée (garde de 8 jours ouvrés : loi du 22.12.1998)

- chat 7,65 € HT
- Chien < 10 kg 9,70 € HT
- Chien 10 < 20 kg 10,45 € HT
- Chien plus de 20 kg 11,45 € HT
- Chien de plus de 35 kg 12,90 € HT

EUTHANASIE :

- Animal < 10 kg 14,00 € HT
- Animal de 10 à 20 kg 16,25 € HT
- Animal > 20 kg et < 30 kg 17,40 € HT
- Animal de plus 30 kg 18,55 € HT

(TVA 19.60%)

ENLEVEMENT DES CADAVRES: incinération collective INCINERIS

Tarif refuge 16.90 HT + 0.80 H.T. (frais de gestion et réfrigération) pour chat - chien - divers (renard, putois, furet, ...) quelque soit le poids soit un total **HT de 17.70 euros**

Pour les NAC (lapins, oiseaux) l'incinération est payante : 12 + 0.80(frais de réfrigération) soit 12,80 HT €

PREMIERS SOINS D'URGENCE : Honoraires gratuits - médicaments administrés facturés

Les frais de pension, de soins ou d'euthanasie seront facturés aux propriétaires qui se feront éventuellement connaître.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de bien vouloir examiner ces nouveaux tarifs pour l'année 2013 et de nous faire part de la décision de votre conseil municipal.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Cabinet vétérinaire,

Drs Dauvillier - Lallement - Le Roux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2013

Publication : 09/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

